



Communauté de Communes
du
Sultzerland



**AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT D'UN SERVICE
DE TRANSPORTS SCOLAIRES CONCLUE LE 9 NOVEMBRE 2009**

ENTRE :

- le Département du Bas-Rhin, autorité organisatrice de premier rang, pour la ligne scolaire n° 20 Memmelshoffen – Retschwiller, représenté par son président, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente du Conseil Général du 2 décembre 2013

d'une part,

ET

- la communauté de communes de Sultzerland, représentée par son président, Monsieur Charles GRAF,

désignée ci-après sous « organisateur secondaire »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er :

Les articles 1, 2, 3 et 6 de la convention de financement d'un service de transports scolaires (LS 20 Memmelshoffen-Retschwiller) conclue entre les deux parties le 9 novembre 2009 sont modifiés à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013 comme suit :

ARTICLE 1 :

La présente convention a pour objet de définir les modalités de paiement du surcoût lié à la desserte du site périscolaire de Soultz-sous-Forêts.

ARTICLE 2 :

Depuis le 3 septembre 2013, les élèves scolarisés dans le RPI Memmelshoffen – Keffenach – Retschwiller bénéficient, à midi et le soir, d'un périscolaire situé au 5 rue des Ecoles à Soultz-sous-Forêts.

ARTICLE 3 :

La desserte du site périscolaire de Soultz-sous-Forêts est assurée par la ligne scolaire n° 20 Memmelshoffen – Retschwiller, conformément à la grille horaire jointe.

Cette desserte représente 9,8 km par jour, soit 6,42 km en moins par jour par rapport à la desserte de Hohwiller qui était le site périscolaire desservi jusqu'à la fin de l'année scolaire 2012/2013 et qui représentait 16,22 km par jour.

Le coût du kilomètre en réduction est de 1,62 € TTC revalorisés. 10,40 € sont à déduire, par jour, du coût de la desserte.

ARTICLE 4 :

Le coût de la desserte de Soultz-sous-Forêts est revalorisable en fonction de l'évolution du prix du marché et des diverses augmentations dues au transporteur.

Strasbourg, le

Le Président
de la Communauté de communes du
Sultzerland

Le Président du Conseil Général

Charles GRAF

Guy-Dominique KENNEL